

- 1968 : Le Cabinet confirme la décision d'ouvrir des bureaux régionaux dans les villes où sont situés les principaux aéroports offrant des services réguliers vers des destinations internationales, en commençant par Vancouver, Montréal et Toronto.
- 1969 : Les changements suivants entrent en vigueur le 1^{er} avril en ce qui a trait aux exigences applicables aux passeports :
- tous les requérants doivent fournir une preuve documentaire confirmant leur citoyenneté canadienne;
 - les passeports ne sont plus renouvelables, et leur période de validité est restreinte à 5 ans;
 - les services de passeport seront décentralisés;
 - le Bureau des passeports passe à un régime d'autofinancement, les opérations étant financées au moyen des droits perçus pour les services fournis;
 - le droit requis passe de 5 \$ à 10 \$.
- } La demande massive de nouveaux passeports engorge temporairement les services de délivrance.
- 1970 : Des bureaux sont ouverts à Montréal, Toronto et Vancouver.
- 1972 : Des bureaux sont ouverts à Halifax et Edmonton.
- 1973 : Un bureau est ouvert à Winnipeg.
- 1974 : Un bureau satellite est ouvert à North York.
- 1976 : Le droit passe de 10 \$ à 12 \$.
- 1979 : Des bureaux sont ouverts à Saskatoon, St. John's, Hamilton, Calgary et Québec.
- 1980 : Le droit passe de 12 \$ à 20 \$.
- 1981 : Des bureaux sont ouverts à Windsor, London, Fredericton et Victoria.
- 1982 : Un service téléphonique sans frais est mis en place.
Le droit passe de 20 \$ à 21 \$.
L'Administration centrale est transférée d'Ottawa à Hull.
- 1985 : Les passeports lisibles à la machine sont introduits au Canada.
- 1986 : Des systèmes de rédaction automatique sont installés à Atlanta, New York, Londres et Los Angeles.
Toutes les missions du Canada délivrent des passeports ayant le format des passeports lisibles à la machine.
- 1987 : Des bureaux sont ouverts à Saint-Laurent et Scarborough.
Des systèmes de rédaction automatique sont installés à Rome, Paris et Bonn.
- 1988 : Le droit passe de 21 \$ à 25 \$ le 1^{er} janvier.
Un système de rédaction automatique est installé à Detroit.
Le comptoir public d'Ottawa devient un bureau de délivrance.
Des bureaux sont ouverts à Jonquière, Regina et Thunder Bay.
- 1989 : Des systèmes de rédaction automatique sont installés à San Francisco et Hong Kong.
- 1990 : Le bureau satellite de North York devient un bureau de délivrance.
Le Bureau des passeports devient un Organisme de service spécial.
Les bureaux régionaux sont regroupés en trois unités administratives : les Opérations de l'Est, de l'Ontario, et de l'Ouest.
Le Bureau des passeports est rattaché au Secteur des affaires consulaires, de l'immigration et des passeports.